

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231003-83-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

**N° 83/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 26 septembre
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 octobre

**Objet de la délibération :**

Modification du tableau des effectifs

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

**Résultat du vote**

- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois octobre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Salle Culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Angèle LIME, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Pascal GOSSE à Sarah VIONNET, Isabelle GUILLAME à

**Procuration** Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT

**Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE, Lydie SAGE par Martial PAULY

**Excusé(e)** Joël BOLE, Elisabeth JACQUES, Vincent MARGUET, Romuald MAUGAIN, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s** Christine BREUILLOT, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Marye FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°81/23 de création du poste de technicien au service Eau et Assainissement,

Vu la délibération n°82/23 de création d'un emploi non permanent dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial et Administration,

Vu le remplacement d'un grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe titulaire par le même grade sur un poste de contractuel à temps non complet,

Vu la création d'un grade d'adjoint technique,

Vu le remplacement de deux grades d'Educateurs des Activités Physiques et Sportives par des grades d'ETAPS principal 2<sup>ème</sup> classe,

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 03.10.2023

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président